




## CYCLE 1 : Indicateurs de progrès

### **Construire le nombre pour exprimer des quantités**

Construire le nombre pour exprimer des quantités.		Evaluer et comparer des collections d'objets avec des procédures non numériques.
	ETAPE 1 :	L'enfant évalue une collection en employant les mots « beaucoup », « pas beaucoup ».
	ETAPE 2 :	L'enfant compare deux collections d'objets en faisant une estimation perceptive et globale (en utilisant les mots beaucoup, pas beaucoup, pareil, plus, moins). L'enfant perçoit globalement de petites quantités (1, 2, 3)... (Il répond par un mot nombre ou en montrant la quantité avec ses doigts).
	ETAPE 3 :	L'enfant compare plusieurs collections d'objets et les ordonne en fonction de la quantité perçue. L'enfant réalise une correspondance terme à terme.
	ETAPE 4 :	L'enfant compare des collections jusqu'à 10 objets en leur attribuant oralement le cardinal correspondant.

Construire le nombre pour exprimer des quantités.		Mobiliser des symboles analogiques, verbaux pour communiquer des informations orales sur une quantité.
	ETAPE 1 :	L'enfant utilise une représentation (doigt, dé...) pour donner une information sur une collection. L'enfant associe une représentation figurée à une quantité dénombrée (constellations de dés, configurations de doigts, cartes à points...)
	ETAPE 2 :	L'enfant utilise une trace (écrit, photo) pour conserver des informations sur une collection.
	ETAPE 3 :	L'enfant trace des signes ou dessine pour garder des informations et retrouver la quantité d'une collection donnée (le nombre de signes correspond au nombre d'objets).
	ETAPE 4 :	L'enfant utilise des symboles conventionnels pour communiquer des informations écrites sur une quantité.

Construire le nombre pour exprimer des quantités.		Avoir compris que le cardinal (ici la quantité) ne change pas si on modifie la disposition spatiale ou la nature des éléments.
	ETAPE 1 :	L'enfant utilise les doigts de différentes manières pour figurer une collection de même quantité.
	ETAPE 2 :	L'enfant constitue une collection de même cardinal qu'une autre.
	ETAPE 3 :	L'enfant donne la quantité d'une collection quelle que soit la disposition spatiale ou la nature des éléments. L'enfant réalise une correspondance terme à terme pour comparer (caractère déplaçable ou non des objets constituant les collections).